

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION—ONZIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 17 janvier, 1910.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

CHANTIERS MARITIMES D'HALIFAX ET D'ESQUIMAULT.

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense): Monsieur l'Orateur, voici le texte de la réponse que j'avais promis de faire à la question posée par l'honorable leader de la gauche (M. R. L. Borden), par rapport à un entrefilet du "Times", de Londres mettant certaines paroles dans la bouche de sir William White, et reproduit dans la colonne 1955 du compte rendu des débats:

Relativement aux chantiers maritimes d'Halifax et d'Esquimault auxquels a fait allusion hier l'honorable leader de la gauche, et particulièrement aux remarques émanant à cet égard de sir William White et reproduites dans le "Times" de Londres du 19 novembre dernier, quant à l'état actuel de ces chantiers maritimes, la réponse du département de la Milice et de la Défense est conçue dans les termes suivants:

Toute mesure prise en vue de l'armement et des ouvrages d'Esquimault, a été ainsi prise à la pleine connaissance et avec l'entière approbation du War-office impérial, et en exécution de ses vues, au moment où nous nous chargeâmes de la station.

Quant au renseignement que sir William White dit avoir obtenu, et suivant lequel la station navale d'Halifax serait à peu près dans le même état que celle d'Esquimault, il suffira de dire que la forteresse d'Halifax est jugée être actuellement dans un état de défense pour le moins aussi bon, à la fois en ce qui regarde l'armement et les ouvrages, qu'elle l'était au moment où elle nous fut remise par les autorités impériales.

De la part du département de la Marine et des Pêcheries, les informations suivantes ont été transmises:

En ce qui regarde Esquimault, les chantiers maritimes de cette station continuent de relever des autorités impériales. Le matériel reste inutilisé, mais est l'objet des soins nécessaires. On peut dire la même chose en ce

qui regarde les constructions. Cependant, la station ne comprend plus que deux canonniers et un garde-côte.

En ce qui regarde Halifax, le matériel des ateliers est l'objet des soins requis, bien que ses diverses parties ne soient pas disposées pour le travail.

COMMISSION DES PECHERIES

M. CAMPBELL: Je prie le ministre intérimaire de la Marine et des Pêcheries de nous dire quand le rapport de la commission des pêcheries du Manitoba va être déposé? Le ministre de la Marine et des Pêcheries avait promis qu'aussitôt publié il serait déposé. Or, il paraîtrait qu'il est sorti des presses il y a déjà huit ou dix jours, ou même davantage, et dès lors, on devrait, semble-t-il, le déposer sur le bureau de la Chambre. L'autre jour, j'ai posé la question au premier ministre, lequel m'a répondu qu'il y verrait sans retard. Trois ou quatre jours se sont écoulés depuis, et j'aimerais à savoir si l'on s'est occupé de la question.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Le rapport est rédigé, et, je crois, porte les signatures de deux commissaires. On en a transmis le texte au troisième commissaire, M. Metcalfe, pour qu'il le signe à son tour, s'il en approuve le contenu. Dès que le département aura été avisé que M. Metcalfe a signé le rapport, ou en approuve la teneur, le texte en sera déposé et communiqué à l'honorable représentant.

M. CAMPBELL: Ne pourrait-on pas me fournir des renseignements un peu plus précis? Je crains fort que le ministre intérimaire ne soit pas très au courant de la question. Il paraîtrait que le rapport des commissaires est bel et bien imprimé et a reçu la signature des trois commissaires. Dès lors, pourquoi ne le dépose-t-on pas?

Sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, le ministre intérimaire, quoique un peu novice dans ce rôle, est parfaitement au courant de la question. Le rapport est imprimé, et imprimé comme si les trois commissaires l'avaient signé; mais il est